



Accident de travail du a un défaut de fabrication

Par **larduc**, le **09/02/2012** à **17:51**

Bonjour, je suis chauffeur poids lourd et régulièrement en descendant du camion le bas du pantalon se coince dans le carénage du marche pied et bien souvent il y a chute! or il se trouve que fin janvier je n'ai pas réussi à retirer le bas de pantalon qui était coincé et j'ai chuté d'une belle hauteur et résultat poignet cassé (4 fissures et direction bloc opératoires : bilan du chirurgien 4 mois mini avant de pouvoir bouger le poignet mais RISQUE DE SEQUELLES ! donc tout ceci est dû à un défaut de fabrication du constructeur du camion! m'étant renseigné dans mon entreprise, il se trouve que d'autres chauffeurs ont le tour aussi! donc ma question est : SUITE À L'ACCIDENT DE TRAVAIL DÙ À UN DÉFAUT DE FABRICATION DU VÉHICULE JE VOUDRAIS SAVOIR SI JE PEUX PORTER PLAINTES CONTRE LE CONSTRUCTEUR POUR MISE EN DANGER VIE D'AUTRUI? ET SI OUI COMMENT DOIS-JE M'Y PRENDRE ? dois-je en parler à la secu? car c'est pas normal qu'un accident arrive à cause du matériel défectueux! merci à tous